

Oslo, le lundi 23 janvier 2023

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°4**

**Le lundi 23 janvier 2023**

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°4**

**23/01/2022**

**QUORUM**

**8**

**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

CATEGORIE	NOM, Prénom	FONCTION	Adresse mail	Prés.-Abs.-Exc.	Nbre	TOT
<b>MEMBRES DE DROIT</b>						
<b>ADMINISTRATION</b>	Karine RICHARD-BRUN	Provisoire	<a href="mailto:provisoire@lfo.no">provisoire@lfo.no</a>	X	<b>5</b>	
	Muriel SERRA	Directeur des classes Primaires	<a href="mailto:directrice@lfo.no">directrice@lfo.no</a>	X		
	Olivier CARDOT	Conseiller Principal d'Education	<a href="mailto:cpe@lfo.no">cpe@lfo.no</a>	X		
	Knut SØRLIE	Directeur Exécutif	<a href="mailto:knut.sorlie@lfo.no">knut.sorlie@lfo.no</a>	X		
	Sophie DELPORTE	Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle	<a href="mailto:sdelporte@france.no">sdelporte@france.no</a>	X		

Affaire suivie par :  
Provisoire

MEMBRES ELUS					
PERSONNELS	Gilles DARAM	Repr. des personnels enseignants	<a href="mailto:gilles.daram@lfo.no">gilles.daram@lfo.no</a>	X	4
	Thibaut TERRAL	Repr. des personnels enseignants	<a href="mailto:thibaut.terral@lfo.no">thibaut.terral@lfo.no</a>	X	
	Franck TABONE	Repr. des personnels enseignants	<a href="mailto:franck.tabone@lfo.no">franck.tabone@lfo.no</a>	X	
	Isabelle VERICEL	Repr. des personnels	<a href="mailto:isabelle.vericel@lfo.no">isabelle.vericel@lfo.no</a>	X	
	Maire LAYS	Repr. des personnels d'administration et de service	<a href="mailto:marie.lays@lfo.no">marie.lays@lfo.no</a>	Abs	
	Isabelle MONCEYRON	Suppléante	<a href="mailto:isabelle.monceyron@lfo.no">isabelle.monceyron@lfo.no</a>		
	Lars AUNAAS	Suppléant	<a href="mailto:lars.aunaas@lfo.no">lars.aunaas@lfo.no</a>		
	Corinne GERARD	Suppléant	<a href="mailto:corinne.gerard@lfo.no">corinne.gerard@lfo.no</a>		
	Clarence CREPIN	Suppléant	<a href="mailto:clarence.crepin@lfo.no">clarence.crepin@lfo.no</a>		
	Camille HALLER	Suppléant	<a href="mailto:camille.haller@lfo.no">camille.haller@lfo.no</a>		
USAGERS	Mathilde SANGLIER	Parent d'élève	<a href="mailto:mathilesanglier@hotmail.fr">mathilesanglier@hotmail.fr</a>	Abs	2
	Ana-Marija GRÖNDAHL	Parent d'élève	<a href="mailto:am_grondahl@yahoo.com">am_grondahl@yahoo.com</a>	Abs	
	Jérôme FRANCK-SÆTERVOLL	Parent d'élève	<a href="mailto:jerome.franck@rikstv.no">jerome.franck@rikstv.no</a>	X	
	Anne GONTHIER JORDHEIM	Suppléante	<a href="mailto:annegonthier@hotmail.com">annegonthier@hotmail.com</a>	X	
	Astrid GUGUEN-HØST	Suppléante	<a href="mailto:astrid.guguen@lfo.no">astrid.guguen@lfo.no</a>		
	Mounia FENNEFOSS BENARBARIA	Suppléante	<a href="mailto:mounia_benarbaria@yahoo.fr">mounia_benarbaria@yahoo.fr</a>		
	Lukas WIK	Représentant élèves au C.E. (membre tournant du CVL)	<a href="mailto:Lukas.wik@lfo.no">Lukas.wik@lfo.no</a>	X	
	Felix SANGLIER	Elève (5 <sup>ème</sup> )	<a href="mailto:felix.sanglier@lfo.no">felix.sanglier@lfo.no</a>	Abs	1

Affaire suivie par :  
Provisseure

Marius FERRIER		Suppléant		<a href="mailto:marius.ferrier@lfo.no">marius.ferrier@lfo.no</a>	
<b>MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE</b>					
<b>Conseil de Gestion</b>	Marc JUMBERT	Président CG	<a href="mailto:marc.iumbert@lfo.no">marc.iumbert@lfo.no</a>	Abs	<b>1</b>
	David GRABOWSKI	Membre CG		X	
<b>Personnalités locales</b>	Véronique REVOY	Personnalité qualifiée – suppléante député Holroyd	<a href="mailto:vrevoy@gmail.com">vrevoy@gmail.com</a>	X	<b>2</b>
	Lorelou DESJARDINS	Personnalité qualifiée	<a href="mailto:lorelou.desj@gmail.com">lorelou.desj@gmail.com</a>	Abs	
	Thomas BASSETTO	Conseiller consulaire	<a href="mailto:thomas@conseillers-no-is.fr">thomas@conseillers-no-is.fr</a>	X	
	Marion HERRERA	Conseillère consulaire	<a href="mailto:marion@conseillers-no-is.fr">marion@conseillers-no-is.fr</a>	Abs	
	Natacha BLISSON	Conseiller consulaire	<a href="mailto:natacha.blisson@gmail.com">natacha.blisson@gmail.com</a>	X	
<b>Consul de France</b>	Fabrice SCHEID	Consul	<a href="mailto:fabrice.sceid@diplomatie.gouv.fr">fabrice.sceid@diplomatie.gouv.fr</a>	Abs	
<b>CVL</b>	Zacharie OMER	Membre du CVL	<a href="mailto:zacharie.omer@lfo.no">zacharie.omer@lfo.no</a>	Abs	

Le Conseil d'Établissement n°4 débute à 16h30 sous la présidence de Karine RICHARD BRUN, proviseure. Madame la proviseure remercie chacun pour sa disponibilité et sa contribution à cette instance essentielle du Lycée Français d'OSLO.

### **Choix d'un secrétaire de séance :**

Le secrétariat de séance sera assuré par les parents d'élèves.

#### **1. Quorum**

Notre instance étant composée de 15 membres. Le quorum est fixé à 8.

Affaire suivie par :  
Provisoire

Le quorum étant donc atteint avec 12 membres présents, le C.E. peut valablement délibérer.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est présenté par la présidente :

- Parcours Avenir : réunions d'orientation 5<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et Tale : parents et élèves Janv. - Fév. 2023
- Programme prévisionnel du CESCE,
- Conséquences vote budget 2023 – procédure réduction d'ETP,
- Nouveau fonctionnement de la Vie Scolaire,
- Inscriptions 2023-2024,
- Projet d'Etablissement
- Calendrier prévisionnel 2023-2024

Nombre de votants :	12	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés : 12
---------------------	----	------------------------	---	---------------------

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **3. Approbation du PV précédent : CE du 09/01/2023**

Le procès-verbal du PV précédent n'a pu être validé. Il sera en effet communiqué dans la semaine en cours. Du retard a été pris. Les 10 jours initialement prévus pour sa validation ne peuvent donc être pris en compte. A réception du PV du CE n°3 transmis (1/02/2023) par les représentants des personnels, ce dernier sera validé à l'issue des 10 jours suivant sa réception par les membres.

## **4. Parcours Avenir : réunions d'orientation 5<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et Tale : parents et élèves Janv. - Fév. 2023**

Madame la proviseure revient sur les 5 réunions dont seront destinataires les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes afin d'éclairer tout à la fois le parcours avenir jusqu'en 3<sup>ème</sup> et les échéances de l'orientation en classe de 1<sup>ère</sup> et de terminale.

Une réunion a déjà été organisée avec les élèves de terminal pour présenter le bac 2023, ainsi que pour présenter « parcours sup ». La réunion était à la fois orientée sur des conseils pratiques (utilisation de la plate-forme parcours sup) et des conseils d'orientation.



Affaire suivie par :  
Provisoire

**La réunion ciblant les parents d'élèves de 5ème a pour but de donner à voir les objectifs qui sont ceux du lycée français sur le cycle 4 : 5è, 4è, 3è.**

En effet, le cycle 3 de la scolarité s'est achevé avec la première année du collège : les élèves se sont progressivement habitués à une nouvelle organisation pédagogique et aux nouveaux rythmes des enseignements, à vivre dans un nouveau cadre qu'ils ont appris à décoder et à comprendre.

Ils continuent de développer des compétences dans les différentes disciplines.

- Les activités physiques et sportives, l'engagement dans la création d'événements culturels favorisent un développement harmonieux de ces jeunes, dans le plaisir de la pratique.
- ils développent ses compétences par la confrontation à des tâches plus complexes.
- ils sont amenés à faire des choix, à adopter des procédures adaptées pour résoudre un problème ou mener à bien un projet.
- ils sont davantage confrontés à la dimension historique des savoirs mais aussi aux défis technologiques, sociétaux et environnementaux du monde d'aujourd'hui.
- Tout au long du cycle 4, les élèves sont amenés à conjuguer d'une part un respect de normes qui s'inscrivent dans une culture commune, d'autre part une pensée personnelle en construction, un développement de leurs talents propres.

## **5. Programme prévisionnel du CESCE**

Evolution des CESC en CESCE suite à la loi climat et résilience du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

### La mission du CESCE en son article 6 :

- Lutte contre l'échec scolaire,
- Lutte contre les violences,
- Prévention des conduites à risque,
- Lutte contre les violences
- Promotion de la santé physique, mentale et sociale (éducation sexualité – alimentation – conduites addictives),
- Education à la citoyenneté,
- Transmission des valeurs et des principes de la République,



Affaire suivie par :  
Provisoire

**Promotion du principe de laïcité,**

- Prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination,
- Education à l'environnement et au développement durable.

« Art. L. 421-8.-Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, présidé par le chef d'établissement, a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.

« Il apporte un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et renforce notamment les liens entre l'établissement d'enseignement, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Il concourt aux initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire, d'amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, d'éducation artistique et culturelle, de prévention des conduites à risque et de lutte contre les violences.

« Il contribue à la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention de conduites addictives.

« Ce comité contribue à l'éducation à la citoyenneté, à la transmission des valeurs et des principes de la République, à la promotion du principe de laïcité et au soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs.

« Ce comité a également pour mission de favoriser et de promouvoir les démarches collectives dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Ces démarches font partie intégrante du projet d'établissement. »

### **En Norvège, articulation avec le paragraphe 9a de la loi Norvégienne :**

La Loi « *Lov om grunnskolen og den videregående opplæring* » est le cadre juridique qui régit les écoles et les lycées établis en Norvège.

Le chapitre 9A de cette loi est relatif à l'environnement scolaire des élèves. Il est essentiel et le règlement intérieur de l'école s'y réfère. Les paragraphes 9A-8 et 9A-9 indiquent notamment que cette loi doit être communiquée aux parents et aux élèves de chaque école ☑ RI du LFO

### Sa composition (selon leur disponibilité)

- Toutes les personnes ayant mené des actions + partenaires



Affaire suivie par :  
Proviseure

- Direction
- CPE
- Pôle Bien-Etre
- Des représentants des enseignants,
- Des représentants des parents (auto-sélectionnés parmi les représentants)
- Des représentants des élèves (eco-délégué et délégués)

NB : toute personne jugée utile pour les débats sur proposition du C.E.

Le document communiqué et présenté reprend les actions mises en œuvre au sein du LFO dans 5 domaines :

- Bien-Etre
- Citoyenneté
- Environnement
- Sécurité
- Santé

Il récapitule les actions prévisionnelles et passées sur tous les niveaux d'apprentissage : 5 cycles

- Cycle 1 Maternelle → cycle des apprentissages premiers
- Cycle 2 CP, CE1, CE2 → Apprentissages fondamentaux
- Cycle 3 CM1, CM2, 6<sup>e</sup> → Consolidation
- Cycle 4 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> → Approfondissements
- Lycée

Quelques constats et observations :

- Densité de certaines périodes en matière d'actions conduites
- Insertion de la problématique de l'orientation à partir de la classe de 3<sup>ème</sup> : manquant la présence d'action sur le Parcours Avenir depuis la classe de 6<sup>e</sup>.  
Objectifs : les élèves sont amenés à comprendre le monde économique et professionnel et connaître la diversité des métiers et des formations, à développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnel.

Affaire suivie par :  
Proviseure

- Créer un continuum depuis l'école jusqu'en terminale.

Le CESCE permet le dialogue entre les différents partenaires de l'établissement. C'est un mode d'organisation qui existe depuis plusieurs années en France, mais qui n'avait pas encore été établi formellement au lycée français.

Le premier travail prévu est un recensement des actions mises en place et déjà programmées. A partir de cette base de données, une réunion est prévue avant Pâques pour discuter des différents options et changements possible.

Jusqu'à présent, environ 700 actions ont été répertoriées entre la 6e et la terminale.

A l'avenir une réunion sera planifiée en début d'année pour programmer l'année scolaire à venir. En fin d'année, une nouvelle réunion permettra de faire un bilan et de commencer à planifier l'année suivante. Mme la Proviseure insiste également sur son souhait de se fonder sur des évaluations approfondies.

## **6. Conséquence vote du budget 2023 : processus engagé au sein du dialogue social**

### Objectifs et processus :

- Assurer la pérennité de l'établissement au quotidien et rétablir l'équilibre financier pour les 2-3 années à venir. Stopper l'utilisation des fonds de réserve pour les consacrer aux coûts actuels majeurs : l'énergie au premier chef.
- Réduire la difficulté budgétaire du LFO à la problématique immobilière afin de provoquer une réaction au sein du gouvernement norvégien sur la niveau national et sur la ville d'Oslo au niveau local.
- Décision d'un budget à l'équilibre (-4.6 ETP le corps des Asem induit par une réduction d'élèves – seulement 98 enfants en maternelle) et (-1.4 ETP sur autre masse salariale)
- Réduction de postes engagée

Affaire suivie par :  
Provisure

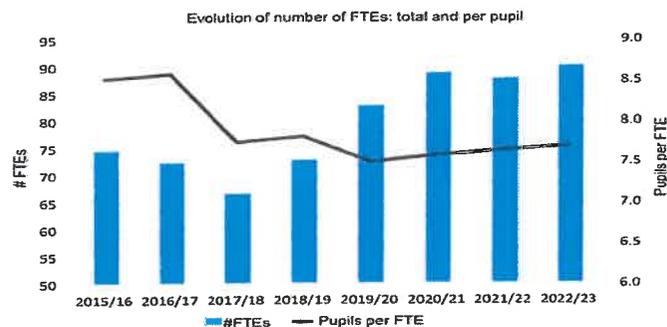
- Plusieurs temps de dialogue social :

- a. **Les membres** : les représentants syndicaux et vernombud
- b. **Le processus** : mise au jour de postes ciblés + critères à considérer (qualification, niveaux d'études, adéquation études/postes) ancienneté, situation sociale exceptionnelle) + champs de sélection pour mise en concurrence + entretiens avec le responsable hiérarchique des personnels retenus + procédure de licenciement + signature de la rupture du contrat au plus tard en avril 2023.

Un premier dialogue social a déjà eu lieu avec les représentants syndicaux pour le primaire et le secondaire. 3 ou 4 réunions dialogues sont prévues (critères de sélection, mise en concurrence de poste, etc) dans les semaines à venir.

A plus long terme, il faudra assurer un autre financement (subventions) pour permettre de pallier l'accroissement des loyers.

Since 2018, staff costs have been increasing disproportionately with number of students



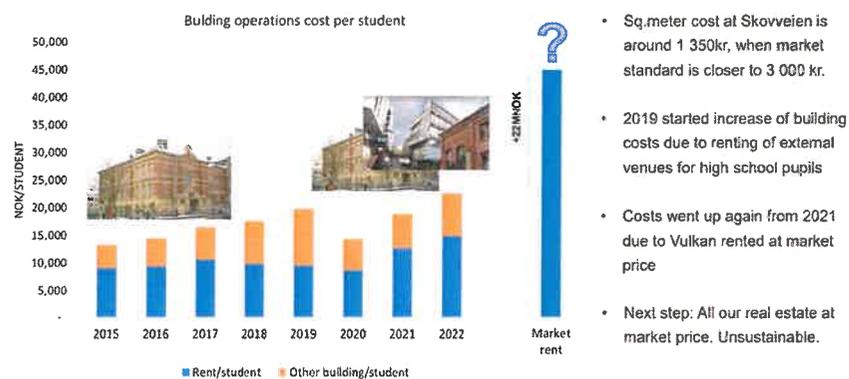
- Staff costs increased by 67% while number of pupils increased by 27% over the period
- From around 8,75 pupils by FTE in 2016, we are now down to approx 7,75.

These choices aim at restoring balance and confidence in challenging times



Affaire suivie par :  
Provisoire

Rent of Vulkan from 2021 has really increased our real estate costs,  
which up to recently have been abnormally low



## 7. Nouveau fonctionnement de la Vie Scolaire,

- 7 AED : 2 temps complet et 5 temps partiel (Simon et 4 mi-temps)
- Horaires : couverture de l'amplitude horaire de 8h00 à 17h30
- Référents AED par niveau de classe

AED	NIVEAU	PROFESSEURS PRINCIPAUX
CLARENCE	1ère	Mmes JAY et BOISSELET
GASPARD	3ème	M. TERRAL et DARAM
JACQUELINE	Tale	Mme RODOT
KATY	4è	Mme DALPAN et M. WALGER

Affaire suivie par :

Provisoire

MARGOT	6 <sup>e</sup>	Mme MONTCEYRON et M. LAYS
SIMON	5 <sup>e</sup>	Mme NASSAR et M. RODOT
ZOE	2 <sup>nde</sup>	Mme HADDI et M. PUNTUS

### Nouvelles missions:

#### ○ **Référents de niveau**

L'assistant d'éducation (AED) référent dialogue avec les élèves, communique avec les enseignants et les différents services sur la vie de l'élève : scolarité, assiduité, climat scolaire de la classe. Il s'informe du suivi des absences, retards et des punitions. Il rend compte à son chef de service régulièrement et institutionnellement à l'occasion de la réunion de suivi hebdomadaire.

L'AED référent peut participer aux heures de vie de classe organisées par le Professeur Principal et/ou le CPE.  
Fiche de poste à retravailler.

#### ○ **Prise en charge des études en S3 et S4 :**

- Accompagnement des élèves à la lecture des consignes
- Maintien d'un climat studieux
- Utilisation de la salle informatique et du CDI sur objectifs spécifiques

### Les élèves ciblés :

- Les élèves volontaires pour rester à l'établissement de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale
- Les élèves notés par leurs enseignants lors des conseils de classes ou autres liste en commun pédagogique afin d'accentuer leur travail personnel et par la même remonter leurs résultats (dialogue avec la famille préalable),
- Les élèves ne respectant pas le R.I. : assiduité, ponctualité pour leur permettre de rattraper les cours loupés ou pour marquer un arrêt dans leur « dilettantisme » et permettre une prise de conscience pour donner suite à un nombre important de dysfonctionnements.
- Les élèves sous fiche de suivi nécessitant une action supplémentaire
- Les élèves absents s'ils souhaitent rattraper les cours non rédigés. Utilisation de la photocopieuse et des matériels des camarades laissés à l'établissement.

Affaire suivie par :  
Provisoire

Les élèves ne seront retenus après la fin des cours qu'après discussion et accord avec leurs parents. Il est important de mettre ce type de mesure en relation avec les mesures sur le bien-être des enfants, ainsi que d'assurer un dialogue positif entre l'établissement, les élèves et les parents d'élèves. Un bilan sera dressé en fin d'année scolaire pour discuter de la reconduite de cette mesure après l'été.

<b><u>MISSIONS</u></b>	<b><u>ACTIONS / OUTILS</u></b>	<b><u>OBJECTIFS</u></b>
<b><u>Être un interlocuteur privilégié</u></b>	Être attentifs aux demandes, comportements, réactions des élèves Etre dans le dialogue avec la classe	Créer un climat de confiance plus important Répartition des élèves/surveillants = meilleure transmission des infos au CPE
<b><u>Suivre les absences et retards</u></b>	Relever régulièrement les carnets afin de récupérer les justificatifs d'abs et retards Editer un relevé d'absences en fin de semaine pour un meilleur suivi des abs et retards non régularisées. Relancer les élèves qui n'ont pas justifié leur abs et retards et appeler les familles si besoin.	Transmission au CPE des noms d'élèves qui comptent de nombreuses abs, ou auraient des justificatifs « pas clairs »
<b><u>Suivre le comportement et les punitions</u></b>	Relever régulièrement les carnets afin de vérifier les observations, punitions, signatures, heures de retenue.	Transmission au CPE et / ou PP
<b><u>Communiquer avec le professeur principal et l'équipe pédagogique</u></b>	Consulter et dialoguer régulièrement avec le PP et les enseignants.	Mise en commun d'informations croisées.
<b><u>Etre vigilant</u></b>	Être plus attentif aux élèves de ses classes, quant à d'éventuelles difficultés d'intégration/ relation / comportement	Transmission au professeur principal et au CPE pour plus d'efficacité
<b><u>Assister les délégués</u></b>	Aider et guider les délégués dans leurs missions (animation de réunion)	Créer une relation de confiance avec les délégués, relais privilégiés.

Affaire suivie par :  
Proviseure

	Rédaction d'une synthèse sur la classe présentée par les délégués pour chaque Conseil de Classe	
<b>Animer la Vie Scolaire et les espace de détente des élèves</b>	Animation par la création d'ateliers ou d'activités en lien avec le CVC et le CVL	Agir sur le bien être des élèves – climat de confiance
<b>Prise en charge d'ateliers</b>	Animation sur les temps creux ou de pause méridienne si créé	Agir sur le bien être des élèves – climat de confiance

## 8. Inscriptions 2023-2024

Madame la proviseure détaille les temps forts du calendrier de réinscription pour l'année scolaire 2023-2024.

### Calendrier

VENDREDI 20 JANVIER 2023	Ouverture inscriptions	mail et site du LFO	Communauté LFO
LUNDI 6 FEVRIER 2023	Rappel aux parents pour procéder à la réinscription des élèves	mail	Communauté LFO
LUNDI 27 FEVRIER 2023	Facturation intermédiaire par le service de gestion Deadline de remplissage dossier de préinscription EDUKA	Mail et site LFO	Communauté LFO
Fin février et jusqu'au vendredi 03 mars 2023	Vérification des dossiers transmis par les services		Services du primaire et du secondaire
Lundi 13 mars 2023	Limite de paiement	Mail	Service de gestion
MERCREDI 15 MARS 2023	Commission d'attribution des places	Matin site Skovveien	Direction et services

Affaire suivie par :

Provisseure

## Frais d'écologie

	<u>Tarif aîné</u>	<u>Tarif second enfant -15%</u>	<u>Tarif 3<sup>e</sup> enfant et suivants -30%</u>	<u>Tarif entreprise/ employeur</u>
<u>Elémentaire</u>	<u>38.500</u>	<u>32.725</u>	<u>26.950</u>	<u>80.000</u>
<u>Collège de 6<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup></u>	<u>41.800</u>	<u>35.530</u>	<u>29.260</u>	<u>100.000</u>
<u>Collège 3<sup>e</sup></u>	<u>43.800</u>	<u>37.230</u>	<u>30.660</u>	<u>100.000</u>
<u>Lycée *</u>	<u>155.150</u>	<u>131.877</u>	<u>108.605</u>	<u>220.000</u>

Les frais annuels de scolarité sont évalués chaque année par le Conseil de Gestion de l'établissement. Ils peuvent évoluer en fonction de l'inflation annuelle en Norvège ou d'autres facteurs ayant un impact sur la situation budgétaire de l'établissement.

## Les autres frais

- **FRAIS DE DOSSIERS à LA PREINSCRIPTION** : du CP à la terminale :

Ces frais administratifs permettent l'instruction du dossier de l'enfant par les personnels en charge dans l'application Eduka. Le dossier ne sera pas évalué avant que les frais de dossiers ne soient payés.

- **FRAIS DE PREMIERE INSCRIPTION dans l'établissement** : du CP à la terminale : Ces frais administratifs permettent d'établir le dossier d'inscription pour chaque enfant. Le versement de ces frais rend l'inscription définitive. Ces frais administratifs permettent d'établir le dossier d'inscription pour chaque enfant.
- **AVANCE DE REINSCRIPTION** : 1 mois de frais de scolarité au tarif de l'année scolaire suivante pour les réinscriptions du CP à la terminale

Cette somme sera facturée en mars lors de la réinscription pour l'année scolaire suivante et payable dès réception de la facture. Le versement de ces frais rend l'inscription définitive. Cette somme sera ensuite intégralement remboursée, par sa déduction sur la première facture de l'année scolaire suivante.

- **ANNULATION D'INSCRIPTION** :
  - **Avant le 1er mai** de l'année scolaire précédente, cette somme sera remboursée.
  - **A partir du 2 mai** de l'année scolaire précédente, cette somme ne sera pas remboursée.



Affaire suivie par :  
Provisseure

- **LES FRAIS D'EXAMEN :**

- Brevet des collèges (3e)
- Épreuve anticipée du bac (1ère)
- Baccalauréat
- Baccalauréat pour les candidats libres

Mme la Provisseure évoque une possible réflexion à venir sur des réductions ciblées d'effectifs en raison de la fermeture de certaines classes ainsi que la possibilité de limiter cette mesure en augmentant légèrement le nombre d'enfants en CM2 et 6<sup>ème</sup>.

**9. Le projet d'établissement → des évolutions à la veille de la 3<sup>ème</sup> demi-journée banalisée**

**Le calendrier :**

**PRESENTATIONS**

- Présentation en Conseil Pédagogique le 9/01
- Présentation en Conseil de Gestion le 12/01
- Présentation en Conseil d'établissement le 19/01

**TRAVAUX :**

- Journée banalisée du 16 novembre 2022
- ½ journée banalisée du mardi 24/01 : GT sur sous-axes et formalisation par écrits d'objectifs opérationnels détaillés et d'indicateurs,
- Rédaction à l'issue

**TRANSMISSION :**

Affaire suivie par :  
Provisseure

- Communication aux représentants des parents au sein du C.E. pour travaux le 3/02 et aux élèves représentants au CVC et CVL.
- Réunion/GT in-situ sur **Skovveien** avec les parents le **10/02 de 15h30 à 17h30**
- Réunion / GT du CVL sur le projet d'établissement le **mardi 07/02 de 15h 30 à 17h00** sur **Vulkan**.

**PRESENTATION :**

- En CP mercredi 19 avril 2023
- En CE mercredi 26 avril 2023

PREMIERE SYNTHESE → Carte mentale réalisée par Mme Rodot et l'équipe des enseignants animateurs sur le dossier

DEUXIEME SYNTHESE → Regroupement par la proviseure et ajout de thématiques institutionnelles pour travaux. A chaque sous-axe sera affecté un GT. Importance de la mixité des équipes

**AXE 1 : Un lycée au service de l'excellence académique et comportementale dans ses parcours :**

- Des acteurs investis au sein d'équipes,
- Le parcours des langues : l'ouverture internationale,
- Le parcours Avenir,
- Le parcours citoyen,
- Accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation.



Affaire suivie par :  
Provisseure

### **AXE 2 : Un lycée solidaire et bienveillant**

Accompagner les élèves à besoin spécifiques,

Traiter de la difficulté scolaire,

Parcours santé et de bien-être,

Faire vivre la démocratie au lycée,

Des projets en interne pour fédérer la communauté des élèves.

### **AXE 3 Un lycée culturel, artistique, sportif, engagé climatiquement et ancré dans ses territoires**

Le parcours E3D,

Les parcours artistique, culturel et sportif ancrés dans notre territorialité norvégienne

Le parcours numérique

Des projets ouverts sur le monde : AEFÉ au service des apprentissages

### **AXE 4 Un lycée familial, une équipe**

Des projets communs fédérateurs associant les familles,

Des actions de cohésion et de collaboration entre tous les personnels,

Une communication au plus près de nos membres et de nos partenaires,

Des actions pour la sécurité et la mise en œuvre d'activité extra-scolaires pour les élèves.



Affaire suivie par :  
Provisseure

### **10. Le calendrier prévisionnel**

Le calendrier 2023-2024 applique les directives de la circulaire n°1042 relative à l'organisation du temps scolaire et élaboration des calendriers scolaires dans les établissements français à l'étranger.

Les recommandations de la directive:

- Fourchette entre 864 heures et 936 heures
- Coïncidence avec le plus grand nombre de jours fériés du pays d'accueil,
- Date de prérentrée imposée : 21 août 2023

Le calendrier sera validé à l'issue d'une concertation entre les différents représentants de l'établissement et du processus de validation suivant

- o IEN
- o Poste diplomatique
- o DEOF
- o Remontée le 10/02/2023 ( 3 mars deadline)
- o Nécessité de concertation des différents de la communauté scolaire.

Le but du processus est d'aboutir à un consensus sur le prochain calendrier. A l'issue de la réunion, une ébauche de calendrier a été discutée. Cette ébauche sera ensuite vérifiée avant d'être validée par les différentes parties intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Signature du secrétaire de séance**

M. FRANCK SAETERVOLL Jérôme – Représentant des parents d'élèves